

QUAND LES FEMMES S'ARRÊTENT

LE MONDE S'ARRÊTE!



GRÈVE DES FEMMES
LE 8 MARS 2019

Journée internationale des Droits des Femmes

LE SORT NON ENVIABLE DES TRAVAILLEUSES DU COMMERCE

Aujourd'hui des salariées du commerce sont en grève pour dénoncer leurs conditions de travail et leurs salaires de misère.

Dans le commerce,
plus de 2 travailleurs sur trois sont des femmes !

➤ **Elles travaillent à TEMPS PARTIELS**

La majorité des contrats dans le commerce sont à temps partiels et ce n'est pas parce que les travailleuses l'ont choisi mais parce que les employeurs l'imposent. Moins de 10 % des temps partiels sont choisis, 26,7 % sont considérés comme des « compromis », et plus de la moitié sont contraints. Par ailleurs, qui dit temps partiel dit salaire partiel.

➤ **Leur TRAVAIL est PENIBLE**

Elles soulèvent du poids à longueur de journée, restent debout, font des mouvements répétitifs, sont stressées lors d'afflux de clientèle, pendant la période des soldes ou des inventaires, parfois elles doivent subir l'agressivité des clients... Selon une étude récente, 37 % des salarié.e.s du commerce travaillent sous haute pression. 26 % ressentent un manque d'autonomie dans l'exécution de leurs tâches et 32 % estiment leur travail routinier.

➤ **Elles doivent être FLEXIBLES**

Dans la majorité des cas leurs horaires sont variables. Les travailleuses à temps partiels prestent régulièrement plus d'heures via le système d'avenants mais sans augmenter leurs heures contractuelles et les droits qui en découlent. Elles travaillent les samedis sans sursalaire et parfois le dimanche. Dans la grande distribution ou dans les galeries commerçantes, elles ferment le magasin à 20 ou 21h. Dans ces conditions, organiser la vie de famille est compliqué alors qu'un certain nombre sont des femmes seules avec enfants. Mais les patrons veulent encore plus de flexibilité et le gouvernement Michel a abondé dans leur sens.

➤ **Elles perçoivent des SALAIRES BAS**

Une vendeuse démarre avec un salaire de 1663€ bruts à temps plein desquels il faut déduire l'ONSS et le précompte. C'est 70€ bruts au-dessus du revenu mensuel minimum moyen garanti qui est de 1593€ bruts. Mais au nom de la « compétitivité », patrons et gouvernement limitent les augmentations salariales alors que les dividendes explosent. Et ce n'est pas avec une possibilité de croissance de 1,1% maximum (marge salariale en discussion aujourd'hui au niveau de l'accord interprofessionnel) que la situation va s'améliorer.

➤ **Leur EMPLOI est PRECAIRE**

Même si les CDI restent majoritaires, les entreprises du commerce utilisent plus de contrats temporaires que les autres. A côté des contrats à durée déterminée, les contrats intérim et étudiant sont fort convoités. Par ailleurs, le secteur est très instable. Un rapport d'Actiris de 2014 faisait état d'une faillite par jour dans le commerce à Bruxelles. Donc même avec un contrat à durée indéterminée, la menace de perdre son emploi est importante, même dans les grandes enseignes internationales qui font des milliards de bénéfices.

➤ **Ils débouchent sur des PENSIONS DE MISÈRE**

Elles ont rarement une carrière complète parce qu'elles travaillent à temps partiels et s'interrompent pour prendre en charge les enfants ou les personnes âgées, tâches présumées de la responsabilité des femmes. Mais elles devront travailler jusque 67 ans...

Carrière incomplète + salaire faible = pensions de misère.

Notre revendication :

**UNE RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL AVEC
MAINTIEN DES SALAIRES ET EMBAUCHE COMPENSATOIRE**